

Association Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne

Préparation de l'assemblée générale du 27 septembre 2014

Composition de l'association répartie sur 6 collèges	Conseil d'Administration 13 à 25 membres élus pour une durée de deux ans renouvelable.	Poste à pourvoir au CA
	voix délibérative Les référents des groupes de travail	
Collège 1 - Associations fondatrices et coopérants Mémoires Vives Union des Groupes et Ménétriers du Morvan Langues de Bourgogne Association Musicale d'Anost Anost Cinéma	voix délibérative un représentant pour chaque structure	
Collège 2 - Représentants de l'état, des collectivités territoriales et de leurs groupements liste non limitée	voix consultatives un représentant pour chaque structure	
Collège 3 - Associations et organismes partenaires Parc Naturel Régional du Morvan Liaisons Arts Bourgogne	voix délibérative un représentant pour chaque structure	
Collège 4 - Personnes qualifiées désignées par le Conseil d'Administration	voix délibérative désignent leurs représentants trois minimum et cinq maximum	trois minimum et cinq maximum
Collège 5 - Membres adhérents	voix délibérative désignent leurs représentants trois minimum et cinq maximum	trois minimum et cinq maximum
Collège 6 - Membres bienfaiteurs	voix consultatives	
	voix consultatives un représentant des salariés	